

CRITÈRES D'IDENTIFICATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC POUR LA SÉLECTION 2019



La Fédération de voile du Québec offre des programmes d'encadrement pour les athlètes engagés dans une démarche de haute performance (voir le programme annuel pour plus de détails). Parmi ces athlètes, le Gouvernement québécois permet aux Fédérations sportives d'identifier leurs athlètes les plus performants. Selon leurs performances, les athlètes sont identifiés de niveau Excellence, Élite, Relève, Développement ou Espoir. Chaque athlète identifié auprès du Ministère des niveaux Excellence, Élite ou Relève est admissible à du soutien dont un crédit d'impôt remboursable correspondant à la durée de l'inscription de son nom sur la liste d'athlètes identifiés.

La liste des athlètes de l'Équipe du Québec est émise par le Comité responsable du développement de l'excellence et approuvée par le C.A. en tenant compte des performances de l'athlète sur les derniers 12 mois (du mois d'avril de l'année précédente au mois de mars de l'année en cours). Cette liste peut être révisée au besoin et rétroactivement au cours de l'année.

Les critères d'admissibilité et de priorisation des athlètes servent de guide pour le Comité responsable du développement de l'excellence pour sélectionner les athlètes. Les athlètes qui ne respectent pas leurs programmes d'entraînement et de compétitions approuvés par leur entraîneur et le Comité responsable du développement de l'excellence ainsi que les exigences minimales de condition physique peuvent être retranchés de la liste des athlètes admissibles aux mesures de crédit d'impôt. Les positions libres sont alors comblées selon les critères d'identification en vigueur.

Le respect des critères d'identification, du niveau minimum d'activité et du programme d'encadrement ne garantit pas aux athlètes une place sur l'Équipe du Québec. Les athlètes sélectionnés doivent payer les frais d'adhésion liés à leur programme d'encadrement tel que prescrit dans le Programme annuel.

1. ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU EXCELLENCE

Il s'agit de tous les athlètes brevetés de niveau «sénior » ou « développement » par Sport Canada.

Les brevets sont accordés selon les critères de l'association canadienne (Voile Canada) approuvés par le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada. Les candidatures sont présentées annuellement par Voile Canada à Sport Canada. Pour en savoir plus sur les critères d'allocation de brevets de Voile Canada : <http://www.sailing.ca> et sur le Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada : <http://pch.gc.ca>

De plus, exceptionnellement et sur présentation de la justification appropriée au Ministère, il pourrait aussi s'agir d'un(e) athlète membre régulier(ère) de l'équipe canadienne sénior. Le Ministère s'assurera aussi de ce statut en étudiant chaque cas à la pièce.

2. ADMISSIBILITÉ ET PRIORISATION DES ATHLÈTES DE L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

2.1 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – ÉLITE

Les **4 premiers hommes et les 4 premières femmes, de 25 ans et moins**, identifiés dans la liste de priorisation, impliqués dans une démarche d'excellence, inscrits au programme d'encadrement Élite ou Excellence de la FVQ dans une des classes désignées, obtiennent le **niveau d'identification Élite auprès du Ministère**. Pour être admissibles, ces athlètes doivent être résidents du Québec, ne pas recevoir de support d'une autre province ou pays, être membres d'un club en règle de la FVQ, respecter le programme minimal d'activités et les exigences minimales de condition physique.

	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche à voile
Classe de voilier	Laser, Finn	Radial	49er	49er FX	RSX
Âge	25 ans et moins				

Critères

Régates de qualification 1 (RQ1)	Cork OCR, Championnat Nord-Américain, Miami OCR, Midwinters et autres régates internationales acceptées préalablement par le Comité
Critère de performance 1	Terminer dans 1/2 flotte à une de ces régates
Régates de qualification 2 (RQ2)	Icebreakers, Atlantic Coast Championship, Canadian Championship, US Championship et autres régates acceptées préalablement par le Comité
	Ainsi que les régates RQ1 autres que les 2 meilleures

Priorisation

Ratio d'une régata = Position finale x 100 / nombre de bateaux

Priorisation	35%*(meilleur ratio RQ1) + 35%*(2e meilleur ratio RQ1) + 15%*(meilleur ratio RQ2) + 15%*(2e meilleur ratio RQ2)
--------------	--

- Les régates mentionnées au tableau sont les seules retenues pour la qualification à moins d'avis contraire émis par le comité responsable du développement de l'excellence.
- La priorisation détermine les 4 athlètes identifiés de niveau Élite de chaque sexe.
- Les Jeux du Canada seront considérés comme régata RQ1 lors de l'année des Jeux.

Tous les athlètes qui répondent aux critères de performance Élite, mais qui ne sont pas dans les 4 premiers selon la liste de priorisation ci-dessus seront identifiés de niveau Relève. L'âge permis en Relève pour toutes les classes olympiques est de 25 ans et moins.

2.2 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU – RELÈVE

Les **5 hommes et 5 femmes** identifiés dans la liste de priorisation à la suite des 4 positions d'identification de niveau Élite, impliqués dans une démarche d'excellence, inscrits au programme d'encadrement approprié de la FVQ dans une des classes désignées, **obtiennent le niveau d'identification Relève auprès du Ministère**. Pour être admissibles, ces athlètes doivent être résidents du Québec, être membres d'un club en règle de la FVQ, respecter le programme minimal d'activités et les exigences minimales de condition physique.

	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche à voile
Classe de voilier	Radial, Laser	Radial	29er, 49er	29er, 49er FX	RSX
Âge	25 ans et moins pour les athlètes navigants en classe olympique. 21 ans et moins pour les athlètes navigants en classe de développement.				

Critères

Régate de qualification 1	Cork International, Cork OCR, Midwinters
Critère de performance 1	Terminer dans 1/2 flotte à une de ces régates
Régate de qualification 2	Icebreakers, Atlantic Coast Championship, US Championship, Championnat Canadien, et autres régates acceptées préalablement par le Comité
Régate de qualification 3 (Junior)	Championnat Canadien Junior et Orange Bowl

Priorisation

Ratio d'une régata = Position finale x 100 / nombre de bateaux

Priorisation 1 (25 ans et moins)	Les athlètes priorisés au 5e rang et suivant de la liste de priorisation du Groupe Élite sont automatiquement identifiés de niveau Relève (25 ans et moins)
Priorisation 2 (21 ans et moins)	50% ratio RQ1 + 25% * (meilleur ratio RQ2) + 25% * (2e meilleur ratio RQ2)
Priorisation Junior	30% ratio RQ1 + 30% * (meilleur ratio RQ2) + 40% * (meilleur ratio RQ3)

- Une fois épuisée la priorisation 2, les positions seront données en priorité aux athlètes juniors qui ont respecté le critère de performance junior et dans l'ordre de la [priorisation Junior](#).
- Tous les athlètes qui répondent aux critères de performance Relève, mais qui ne sont pas dans les 5 premiers selon la liste de priorisation ci-dessus seront classés de niveau Développement ou Espoir si leur âge le permet.

2.3 ATHLÈTES IDENTIFIÉS DE NIVEAU - ESPOIR

La catégorie Espoir regroupe tous les athlètes inscrits à un programme de compétition, membres d'un club en règle de la FVQ, âgé de moins de 19 ans, qui détiennent une certification de niveau VoileCAN 1 ou supérieure. Elle est subdivisée en 3 groupes selon l'âge, la classe et le niveau de performance des athlètes :

ESPOIR - DÉVELOPPEMENT

L'équipe Espoir Développement est formée de 12 athlètes en classes désignées dans la catégorie Espoir Développement. Les priorités sont établies sans égard au sexe de l'athlète.

Pour être admissibles au groupe Développement, les athlètes doivent être résidents du Québec, ne pas recevoir de support d'une autre province ou pays, être inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de moins de 19 ans, avoir accès à un voilier d'une des classes désignées et respecter le programme minimal d'activités.

ESPOIR DÉVELOPPEMENT

	simple homme	simple femme	double homme	double femme	Planche à voile
Classe de voilier	Laser, Radial, Laser 4.7	Radial, Laser 4.7	420 et 29er	420 et 29er	Bic 293 et RSX
Âge	Moins de 19 ans				

Critères

Régate de qualification 1 (RQ1)	Championnat du Québec Sail Central et autre évènement du circuit provincial (autre que le Championnat du Québec) Jeux du Québec (si applicable)
Régate de qualification 2 (RQ2)	
Régate de qualification 3 (RQ3)	

Priorisation

Ratio d'une régata = Position finale x 100 / nombre de bateaux

Priorisation 1	Les athlètes de moins de 19 ans priorisés au 10e rang et suivants de la liste de priorisation des Groupes Élite-Relève sont automatiquement identifiés Développement
Priorisation 2	50% ratio RQ1 + 25% (meilleur ratio RQ2) + 25% (2 ^e meilleur ratio RQ2)
Priorisation 3	Position aux Jeux du Québec RQ3

ESPOIR OPTIMIST

L'équipe de Espoir Optimist est formée de 8 athlètes en classes Optimist. Les priorités sont établies sans égard au sexe de l'athlète.

Pour être admissibles au Groupe Espoir Optimist, les athlètes doivent être résidents du Québec, inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de moins de 16 ans.

ESPOIR – OPTIMIST

	simple homme et simple femme
Classe de voilier	Optimist
Âge	Moins de 16 ans

Critères

Régate de qualification 1	Cork et Championnat Canadien Optimist ou le classement CODA de l'équipe canadienne Optimist aux évènements internationaux IODA (Ch. Du monde, Ch. European, Ch. Nord-Américain)
Critère de performance 1	8 premiers Québécois
Régate de qualification 2	Circuit provincial
Critère de performance 2	3 premiers

Priorisation

Priorisation 1	Les 8 premiers Québécois(es) du classement au Championnat canadien Optimist ou le classement CODA de l'équipe canadienne Optimist aux évènements internationaux IODA (Ch. Du monde, Ch. European, Ch. Nord-Américain) qui passe à la classe Laser 4.7, 29re, Laser radial, Bic 293 ou RSX l'année suivante
Priorisation 2	Les trois premiers Québécois(es) du classement open au Championnat canadien Optimist

ESPOIR CLUB

Pour être admissibles au Groupe Espoir Club, les athlètes doivent être résidents du Québec, inscrits à un programme de compétition et membres d'un club en règle de la FVQ, être âgé de moins de 19 ans et détenir une certification de niveau VoileCAN 1 ou supérieure.

3. PROGRAMME MINIMAL D'ACTIVITÉS

L'athlète doit présenter un programme annuel d'entraînement et de compétition à son entraîneur et à la Fédération de voile du Québec avant le 1^{er} mai pour la saison estivale ainsi que le 1^{er} décembre pour le programme d'hiver. Ce programme doit correspondre au minimum, à son niveau dans l'Équipe du Québec (on doit considérer la classification préliminaire d'automne pour déterminer le programme minimal d'hiver). Le programme doit être approuvé par le comité responsable du développement de l'excellence. En cours de saison, l'athlète doit s'y conformer à moins d'avis contraire et écrit de sa part. Le programme modifié doit être approuvé par le comité responsable du développement de l'excellence.

Les athlètes membres de l'Équipe du Québec doivent remettre au comité responsable du développement de l'excellence, à sa demande, une copie de son registre des heures d'entraînement et des résultats de régates. Un gabarit standard sera fourni par l'Entraîneur.

Une évaluation formelle se fera pour s'assurer que l'athlète suit les exigences minimales. Les athlètes qui ne rencontrent pas les exigences minimales avec aucune raison valable seront enlevés de l'équipe rétroactivement.

Le programme doit comprendre au minimum les activités indiquées dans le *Programme de l'Équipe du Québec*.

4. RÈGLES ET DÉFINITIONS

- Un camp d'entraînement est par définition un groupe d'entraînement (minimum 3 jours) avec un entraîneur de niveau 3 ou plus dans un cadre structuré avec un objectif précis.
- Pour être confirmé comme membre de l'Équipe du Québec, les athlètes doivent atteindre les objectifs de performance établis par leur entraîneur et le comité responsable du développement de l'excellence.
- Pour les athlètes inscrits au programme de la FVQ, l'évaluation sera faite trois fois par année.
- L'âge limite d'un athlète pour une classe de voilier et un niveau de l'Équipe du Québec est défini au 31 décembre de l'année de sélection.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Élite ou Relève, s'ils sont dans une classe olympique, est de 25 ans et moins.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Relève dans les classes énumérées au tableau de la page 3 est de 21 ans et moins.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés de niveau Espoir est de moins de 19 ans.
 - L'âge limite pour les athlètes identifiés du groupe Espoir Optimist, est de moins de 16 ans.